



# MAIRIE



## Compte-rendu de séance

### Conseil Municipal du 19 décembre 2013

*L'an deux mille treize, le 19 décembre, à 10 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.*

Présents : Daniel MANTRAND, Maire – Bertrand REVERSAT, 1<sup>er</sup> Adjoint - François HERMET, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT -Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusée : Marie-Ange CHABERT

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT

#### **ÉOLIENNES du Truc de l'Homme** : Validation des consultations

Le dimanche 1<sup>er</sup> décembre a eu lieu la consultation des habitants de la section des Gouttes et la Baraque des Gouttes, de la section des Gouttes et de la section de Charmals et Salèles sur le projet de mise à disposition par bail emphytéotique de parcelles sectionales pour la construction du parc éolien de « Truc de l'Homme » et ses installations annexes.

Le maire donne le résultat de ces consultations :

- Section des Gouttes et la Baraque des Gouttes : 23 avis favorables, 1 avis défavorable et 0 bulletin nul sur 32 électeurs inscrits ;
- Section des Gouttes : 24 avis favorables, 0 avis défavorable et 0 bulletin nul sur 32 électeurs inscrits ;
- Section de Charmals et Salèles : 13 avis favorables, 1 avis défavorable et 1 bulletin nul sur 16 électeurs inscrits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte définitivement le projet de mise à disposition par bail emphytéotique des parcelles concernées par la construction du parc éolien de « Truc de l'Homme » et ses installations annexes ;
- Autorise le Maire à signer tous les baux emphytéotiques, conventions de servitudes, actes et autorisations diverses nécessaires à la réalisation du parc éolien de « Truc de l'Homme ».

#### **PNR Aubrac**

Par courrier en date du 20 septembre 2013, l'Association d'émergence du Parc Naturel Régional de l'Aubrac a interrogé les 82 communes du périmètre d'étude de ce projet pour connaître leur intention d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration. Ce Syndicat mixte prendra le relais de l'Association d'émergence pour piloter la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation, attendue en fin d'année 2015.

65 communes sur 82 ont validé leur adhésion à ce Syndicat qui sera donc composé, à sa création, des 3 Régions, des 3 Départements et des 65 communes.

Afin de finaliser la procédure administrative de constitution du Syndicat mixte de préfiguration, il est demandé aujourd'hui à chacun des membres :

- De confirmer son adhésion au Syndicat mixte de préfiguration ;
- D'approuver les statuts définitifs de ce Syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au futur Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac ;
- Approuve les statuts définitifs transmis par l'Association d'émergence du PNR de l'Aubrac.

### **Déneigement des voies communales**

Le Maire rappelle au Conseil que le déneigement des voies communales est assuré par Mr CHABERT Raymond et Mr VELAY Patrick.

Le tarif étant inchangé depuis le 11 mars 2004, il est nécessaire de le réévaluer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe le tarif horaire à 55€ HT à compter du 1er janvier 2014.

Confie en tant que besoin, toute délégation utile à M. le Maire, pour la signature des pièces administratives et financières concernant cette opération.

Concernant le déneigement, le Maire indique les coûts d'intervention de la CCTP :

- Livraison de pouzzolane : 47 €/h soit 600 € pour chaque approvisionnement de tous les villages ;
- Épandage de pouzzolane par le camion sableur : 80 €/h soit 200 € par tournée.

Une discussion s'engage sur ces 2 modes d'intervention. Il en résulte que le plus efficace, demeure la livraison en tas.

### **QUESTIONS DIVERSES**

◇ Le Maire informe le Conseil de la décision de 3 familles de retirer leurs enfants de l'école St Joseph dès la rentrée de janvier. Le Conseil prend note de cette décision qui ramène l'effectif scolaire de 15 à 10 élèves.

La séance est levée à 12h15

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT